



Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble : le tribunal judiciaire nomme deux administrateurs provisoires et écarte le groupe Avec

Manuel Pavard

🕒 23 mai 2023



FOCUS – Le tribunal judiciaire de Grenoble a nommé, mardi 23 mai 2023, deux administrateurs provisoires pour gérer le Groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble, écartant le groupe Avec. La justice accède ainsi à la demande conjointe des syndicats de salariés, des Amis des cliniques mutualistes, de la Ville de Grenoble et de la Métropole, qui réclamaient depuis des mois la mise sous tutelle de l'établissement.

C'est une victoire pour les salariés et usagers du Groupe hospitalier mutualiste, pour les collectivités, et plus largement pour tous les opposants au **groupe Avec** et à son président Bernard Bensaid. Le tribunal judiciaire de Grenoble a ordonné, dans un jugement daté du mardi 23 mai 2023, la désignation de deux administrateurs provisoires pour gérer et administrer le GHM.

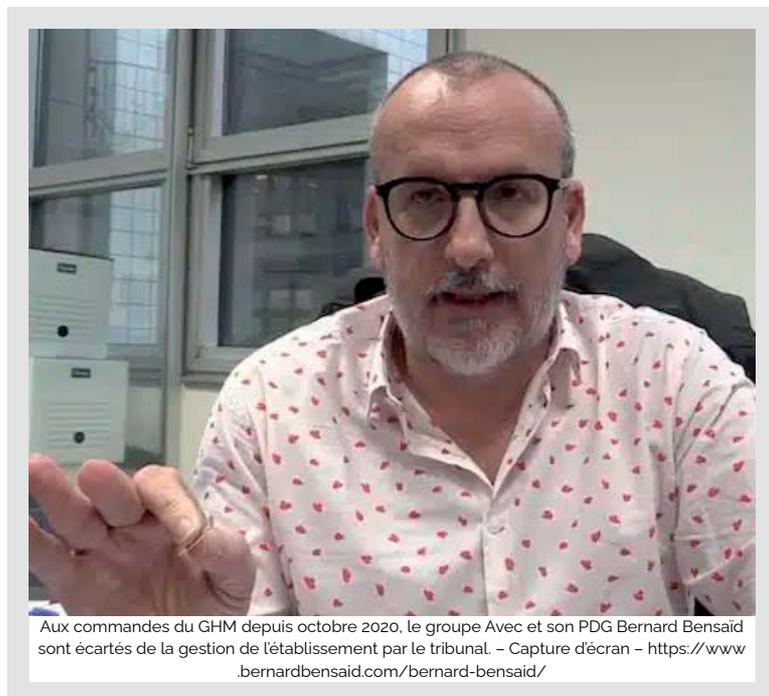


Le tribunal judiciaire a désigné, mardi 23 mai 2023, deux administrateurs provisoires pour gérer le GHM de Grenoble, en lieu et place du groupe Avec. © Florent Mathieu – Place Grénet

Un véritable camouflet pour le repreneur de l'établissement – depuis octobre 2020. Malgré l'interdiction de gestion prononcée contre son PDG, **mis en examen le 11 janvier 2023** pour « prise illégale d'intérêts » et « détournement de fonds publics », le groupe Avec avait en effet mis en place Paul de Rosen à la présidence du GHM. Un « *homme de paille* » de Bernard Bensaïd, selon le **collectif des usagers**, qui accusait l'homme d'affaires de **continuer à « tirer les ficelles »**.

Différentes missions pour les administrateurs provisoires

Si l'**Union de quartier Berriat Saint-Bruno Europol** a été déclaré irrecevable par le tribunal judiciaire, celui-ci a néanmoins accédé à la demande de la majorité des requérants, en l'occurrence les syndicats FO, CGT et Unsa, les Amis des cliniques mutualistes de Grenoble, ainsi que la **Ville de Grenoble** et la **Métropole**.



Les administrateurs provisoires auront différentes missions : entre autres, d'après le jugement, « *assurer la gestion et l'administration générale de l'établissement* », « *s'assurer de l'effectivité des remboursements à l'Espic¹ des créances dues* » ou encore « *assurer une vigilance générale quant à l'intérêt social de l'UMG-GHM* ».

Ils devront également, détaille le tribunal, « *assurer le suivi des procédures en cours, mandater un conseil propre à l'UMG-GHM et se constituer dans les procédures judiciaires y compris pénales, présentes ou à venir, en tant que de besoin* ». Mais aussi « *mettre en œuvre toutes mesures propres à assurer le rétablissement financier, la reprise des activités en souffrance et l'apaisement du climat social* ».

« Enfin, la société Avec a été mise hors d'état de nous nuire »

Dans un communiqué diffusé ce mardi soir, en réaction à cette décision, le syndicat FO GHM se dit, par la voix de son secrétaire **Thierry Carron**, « *satisfait de la mise sous tutelle de la clinique mutualiste* », que **le collectif des usagers et salariés réclamait depuis plusieurs mois**. « *Enfin, la société Avec a été mise hors d'état de nous nuire* », se félicite-t-il.

Même sentiment de la part de la CGT Isère, qui a aussi réagi peu après l'officialisation de la nouvelle. « *Cette annonce est un nouveau clou dans la chaussure de Bernard Bensaïd qui a racheté l'établissement en 2020* », salue le syndicat.



Thierry Carron (au centre), secrétaire du syndicat FO GHM et du CSE, et les autres membres du collectif des usagers et salariés, se félicitent d'une décision qu'ils demandaient depuis plusieurs mois. © Manuel Pavard – Place Gréhet

« Le tribunal a provisoirement dessaisi les organes sociaux de l'UMG-GHM », indique par ailleurs Thierry Carron, précisant qu'il faisait cette demande « depuis maintenant deux ans ». Et d'ajouter : « Pendant deux ans, la clinique mutualiste a été ponctionnée de 13 millions d'euros pour des prestations qui ne représentent que la prestation d'un salarié temps plein par an. »

Une décision « exécutoire »

« Cette mise sous tutelle doit permettre d'arrêter les prélèvements d'argent à la clinique mutualiste et utiliser cet argent dans l'intérêt de l'UMG-GHM », espère en outre FO, qui évoque l'autre procédure judiciaire en cours, soit « la demande d'annulation du processus de cession de la clinique mutualiste ». Pour le syndicat, en effet, cette cession « ne respecte pas l'article 110 du code de la mutualité » et n'aurait donc « pas dû se faire ».

Reste à savoir comment réagira le groupe Avec à cette décision en référé. Laquelle est certes susceptible d'appel mais également « exécutoire par provision », précise le tribunal judiciaire dans son jugement. La décision s'applique ainsi, « nonobstant la voie de recours de l'appel », la seule façon de s'y opposer pour l'appelant étant de soulever un motif flagrant de droit.

Les réactions affluent dans la classe politique

Le président de la Métropole Christophe Ferrari a réagi dans un communiqué, ce mardi 23 mai 2023. Il « se félicite grandement » de ce jugement qui « est le fruit d'un combat de plusieurs années mené par les syndicats, le personnel soignant, par des citoyens engagés pour le maintien d'une offre de santé à but non-lucratif sur notre territoire », souligne-t-il.

« La Métropole s'est tenue à leurs côtés », poursuit Christophe Ferrari. « En février dernier, suite à la mise en examen de Bernard Bensaid, nous avons écrit, avec les parlementaires locaux, au ministre de la Santé François Braun afin de l'alerter, et lui demander urgemment la nomination d'un administrateur provisoire. »

Et le président de la Métropole de conclure : « Aujourd'hui, c'est finalement la justice qui vient protéger l'intérêt du GHM, cet établissement hospitalier que nous avons toutes et tous forcément côtoyé au moins une fois dans notre vie. »

Le groupe des élus Nasa (Nouvel air, socialistes et apparentés) au conseil municipal affiche lui aussi sa satisfaction après cette décision. « C'était tout le sens et l'objectif du vœu que nous avons présenté et fait adopter lors du conseil municipal du 30 janvier dernier, suite au placement en garde à vue et à la mise en examen de Bernard Bensaid au terme de plusieurs mois de vives controverses sur la gestion du GHM », indiquent-ils dans un communiqué.

« Dans le contexte sanitaire extrêmement tendu que connaissent actuellement notre pays et notre métropole, l'urgence est de sécuriser l'activité médicale du GHM, qui est un des piliers de l'offre de soins de notre territoire, et de maintenir la qualité des soins apportés aux patients », affirment les élus d'opposition.



Auteur
Manuel Pavard